

ARRÊTÉ n°2021- SP2/BCIIT/169 du 25 octobre 2021

Portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales de Savigny-sur-Orge

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires, et le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 28 août 2020 portant nomination de M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau ;

VU l'arrêté n°2021-PREF-DCPPAT-BCA-251 du 21 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/SP2/BCIIT/002 du 10 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales des communes du département de l'Essonne pour l'arrondissement de Palaiseau ;

VU la décision du Conseil d'État nos. 450756, 453838, 454040 du 1er octobre 2021 annulant les opérations électorales municipales qui se sont déroulées les 15 mars et 28 juin 2020 à Savigny-sur-Orge ;

VU l'arrêté n°2021-PREF-DRCL/698 du 5 octobre 2021 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de Savigny-sur-Orge ;

VU l'arrêté n°2021-PREF-DRCL/738 du 20 octobre 2021 portant convocation des électeurs et fixant les délais de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et d'un conseiller communautaire de la commune de Savigny-sur-Orge des 5 et 12 décembre 2021 ;

VU l'ordonnance du 20 octobre 2021 du Président du Tribunal judiciaire d'Evry ;

VU le courrier du 12 octobre 2021 du Président de la délégation spéciale instituée au titre de la ville de Savigny-sur-Orge ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2019/SP/BCIIT/002 du 10 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales de Savigny-sur-Orge / des communes du département de l'Essonne l'arrondissement de Palaiseau est modifié comme suit :

- au titre du membre de la délégation spéciale désigné par le représentant de l'État dans le département : M. Joël RIVAULT ;
- au titre du délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département : Mme Sabine DARIF;
- au titre du délégué désigné par le président du Tribunal judiciaire : M. Gérard PALOC.

Article 2 :

Le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau et le président de la délégation spéciale de la commune de Savigny-sur-Orge sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Le sous-préfet de l'arrondissement
de Palaiseau,



Alexander GRIMAUD